CHAMPION DE FRANCE 1931 DANS LES 3 CATÉGORIES 250 cc. - 350 cc. - 500 cc.

1933 FRRI

PRODUCTEUR FRANÇAIS
DE MOTOCYCLETTES

LES 4 TEMPS
STANDARD

LES 4 TEMPS
MONOBLOC

















TERROT recommande exclusivement à



sa Clientèle l'emploi des Huiles TERROT

LES 2 TEMPS



SUPPLÉMENTS SUR MOTOS: Éclairage Alterno 2 temps 430 fr. — Éclairage-allumage combiné 2 temps 485 fr. — Éclairage dynamo-batteries standard 580 fr. Luxe 750 fr. — Porte-bagages sur LU — LST. — PU 50 fr. — Compteur 225 fr. — Pare-jambes 65 fr. — Tan-sad 85 fr.

CONDITIONS DE VENTE. — Nos prix peurent être modifiée sans evie préalable, les mechines étent toujours l'acturées aux pris en rigours à la daté de leur expédition. — Nos bisycleties sont gannitée pendent un an, et nos velomoteurs et motocycleties pendent è mois contra lout vice de construction résultant d'un défaut de matière ou de fabrication. Cette garante sat expressément l'imitée à la répuration dans nos collers ou su remplecement de la pièce reconnus défectueurs, à l'exclusion de tous dominague et intérête, pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit, notamment à raison de socidents de personnes ou de choses qui en résultarsient.

Société Anonyme Capital de 10.500.000 frs. R. C. Dijon 4374 ETABLISSEMENTS TERROT

Siège Social : 2, Rue André-Colomban, DIJON